



ARRETE MUNICIPAL N° 43/2025
RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Place Crinoline

Le Maire de la Commune de SUNDHOUSE,

Vu les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 44 et R 225 ;

Considérant l'intérêt, pour la sécurité, d'interdire la circulation routière et le stationnement place Crinoline, dans l'impasse du Château et la rue du Maire Gruber dans le cadre de la Fête de la Musique du samedi 21 juin 2025 ;

ARRETE

- Article 1 :** La circulation sera interdite à tous véhicules place Crinoline, dans l'impasse du Château et la rue du Maire Gruber le samedi 21 juin 2025 de 18h30 au dimanche 23 juin 2025 à 00h00 (selon plan en annexe).
- Article 2 :** Le stationnement seront interdits à tous véhicules place Crinoline, dans l'impasse du Château et la rue du Maire Gruber le samedi 21 juin 2025 de 13h00 au dimanche 23 juin 2025 à 02h00 (selon plan en annexe).
- Article 3 :** Des plots béton seront positionnés aux intersections de rues, la signalisation sera mise en place par le service technique de la commune.
- Article 4 :** Une déviation sera mise en place vers la rue de la Vallée et rue de Diebolsheim.
- Article 5 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée pour information à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - Unité Territoriale
 - SDIS du Bas-Rhin

Fait à SUNDHOUSE, le 13 juin 2025



Le Maire,
Mathieu KLOTZ